

PLFSS – ONDAM : **financement
des SDIS**
interministériel

Acteurs structurant les sapeurs-pompiers

Collectivités Territoriales

Commandement :
Niveau DOS Maires
Gestion administrative et financière

Ministère de l'intérieur

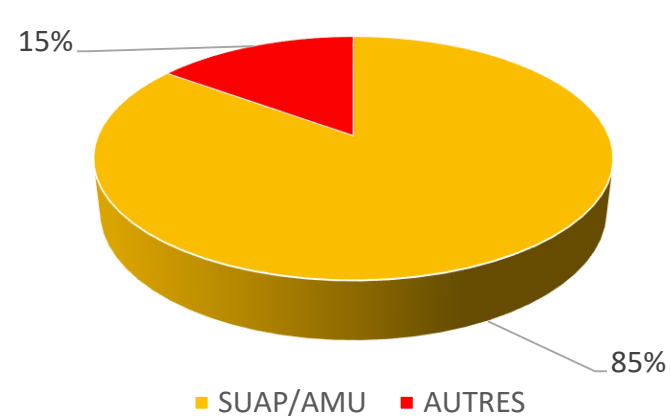
Commandement :
Préfets DOS Préfecture - COZ - COGIC
Cadre de gestion opérationnel
Doctrines et techniques opérationnelles
Réglementaire
Statutaire
Dotation d'Etat

Ministère des affaires sociales et de la santé

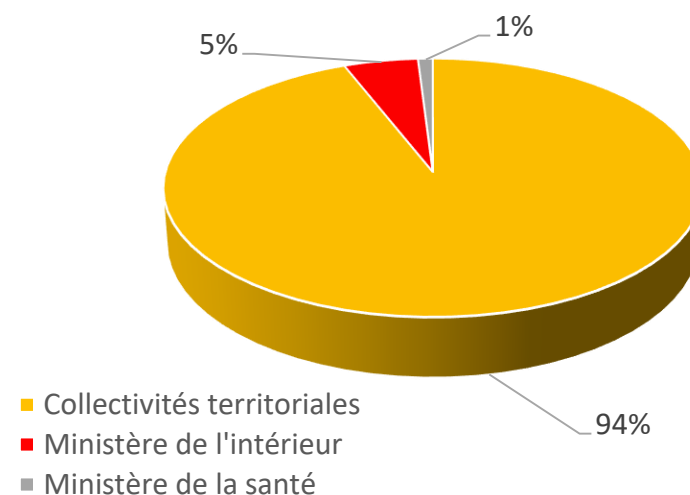
Commandement :
Phases de régulations
Alerte et envoi de moyen SP :
Sollicitation : TS – SUAP – AMU
Encadrement de l'activité SUAP :

- Protocoles : SUAP – AMU
- Matériels

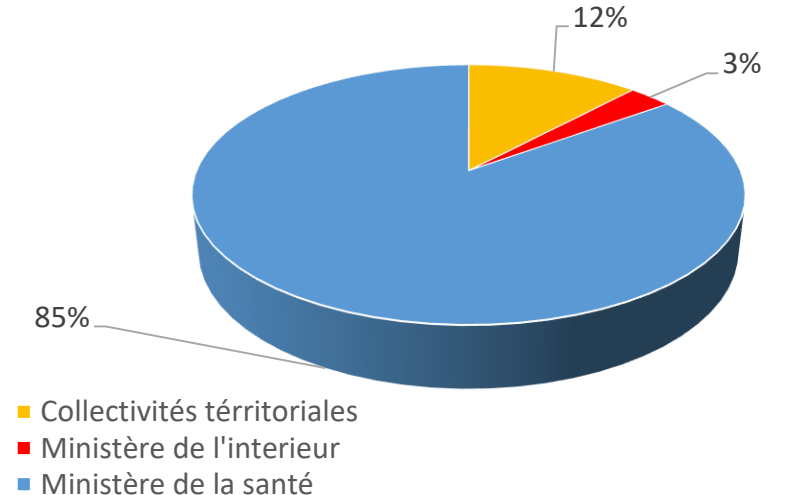
Activité opérationnelle SDIS



Participation au financement des SDIS

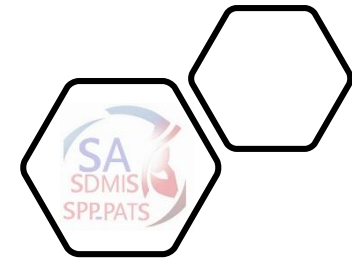


Décisions phases opérationnelles



Le concept de

« Qui commande, paye »



Le concept « **qui commande paye** » et un principe qui devrait être appliqué dans les années à venir. Au sortir du congrès National des sapeurs-pompiers de France, de la mise en place des plateformes de traitement de l'alerte commune (SP/SAMU/Police) devant permettre aux sapeurs-pompiers de reprendre les commandes sur le flux des interventions.

Néanmoins, la forte demande concernant **l'implication interministérielle** (ministère de l'Intérieur et celui de la Santé) **ne doit pas s'arrêter** à l'application de **protocoles d'accords** sur l'augmentation des compétences des sapeurs-pompiers, sur la prise en charge préhospitalière ou l'émergence de « **techniciens du secours d'urgence** ». **Ces protocoles d'accords doivent également transparaître sur le plan financier.**

La **volonté ferme de l'Etat** de laisser une **autonomie financière** complète aux **collectivités**, faisant passer clairement comme message, qu'il n'y aura pas de participation de l'Etat concernant un **support budgétaire cohérent avec les besoins structurels.**

Les budgets toujours contraints et les prochaines dépenses qui devront être engagées par les collectivités (NexSIS, numérique...) risque concrètement d'accentuer les actions déjà engagées **pour réduire notamment les dépenses en budget de fonctionnement.**

Ma santé 2022, voit les sapeurs-pompiers comme **partie prenante dans ce projet.** Il s'agit là d'une **opportunité.** En effet, afin de palier aux besoins économiques ne trouvant **pas de ressources auprès des collectivités**, l'intégration des sapeurs-pompiers dans les « **soins de ville** » permettrait ainsi de **devenir une ressource pérenne aux besoins économiques des SDIS.**

Aujourd'hui, pour les diagnostics actes, interventions/transports des SAMU, ASSU, TS (transport sanitaire) la **financiarisation du secteur public et privé** s'appui en partie sur la « **PLFSS** » à travers **l'ONDAM et le MIGAC, l'ARH puis les ARS ne diffusent pas les apports financiers** nécessaires aux besoins des SDIS. Les SMUR de France fonctionnent sur un principe qui pourrait être adapté aux sapeurs-pompiers pour les missions SUAP ou AMU. :

Les équipages du SAMU ne sont pas rémunérés sur la partie bilan, diagnostic mais financiarisent sur le budget de l'ONDAM :

- L'acte
- Le transport
- La surveillance
- L'accompagnement
- La passation de bilan
- Le transfert



Intégrer une ligne SDIS dans le budget « soins de ville »
Cela n'est pas pertinent ... cela relève du bon sens

Evaluation et projection

De la ligne budgétaire des SDIS

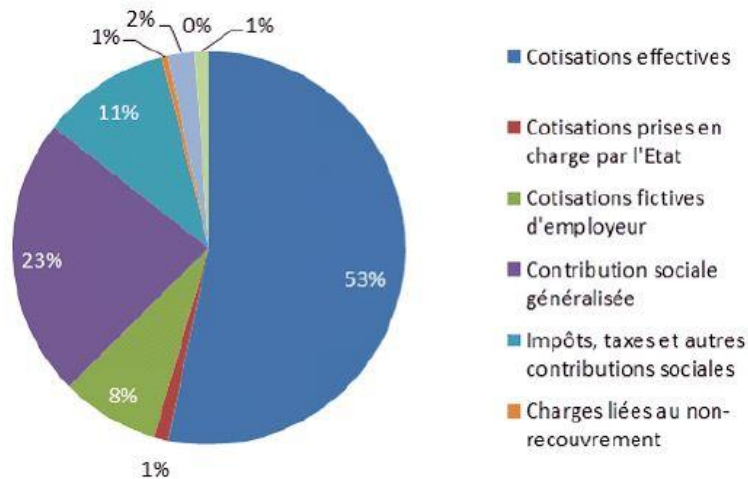


Données statistiques 2018 et *projections

*(projection ONDAM et ventilation 2020 + 0,75%)

Recette globale PLFSS

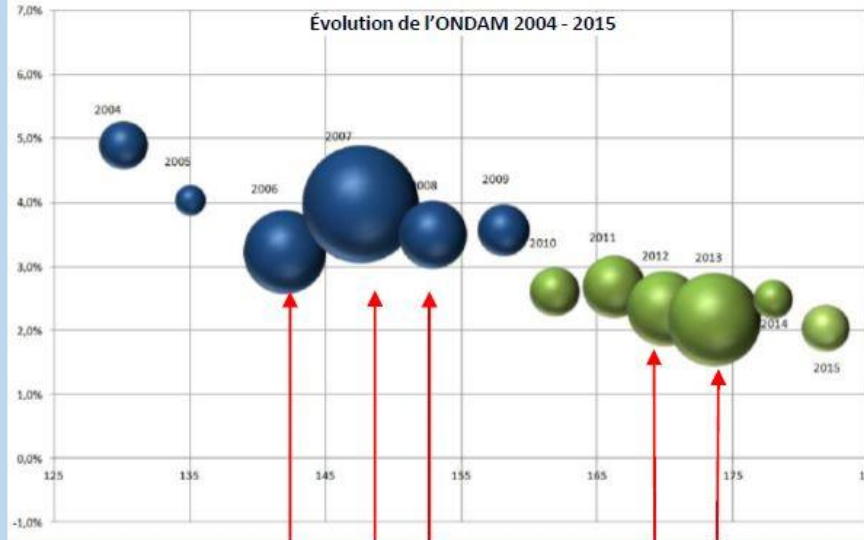
Recettes des régimes obligatoires de base par catégories



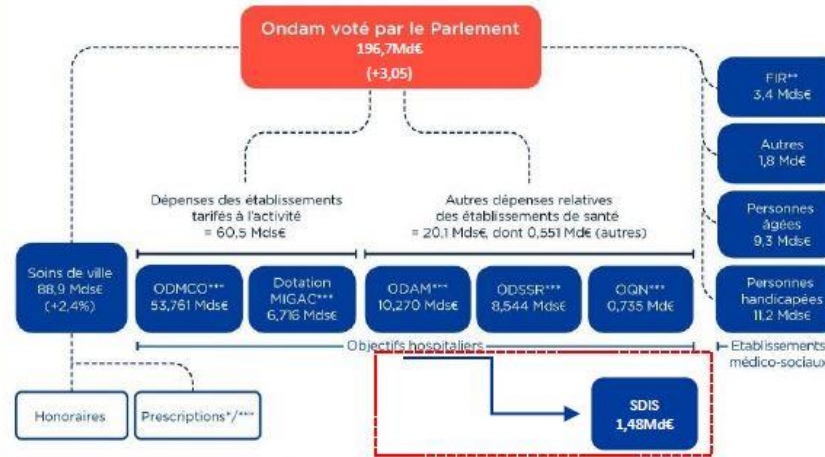
Répartition 2018 : PLFSS
Recette pour 2017 : 377,7Md€

Projection ligne SDIS : 0,39%

Des recettes totales



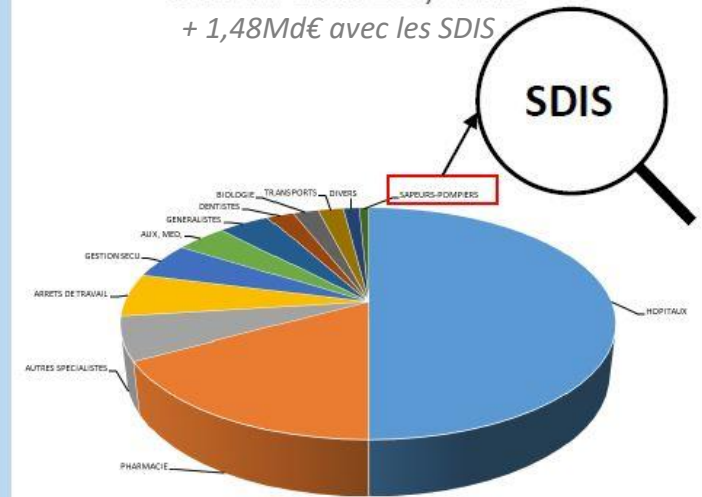
VENTILATION DE L'ONDAM* 196,7Md€ – pour 2020



* Les médicaments représentent environ 60 % de l'enveloppe des prescriptions. / ** Fonds d'intervention régionale – sous objectif de l'ONDAM créé par la LFSS pour 2012. / *** Enveloppes incluant des dépenses de médicaments.

ONDAM 2018 195,2 Md€
Sans les SDIS

ONDAM 2020 196,7Md€
+ 1,48Md€ avec les SDIS



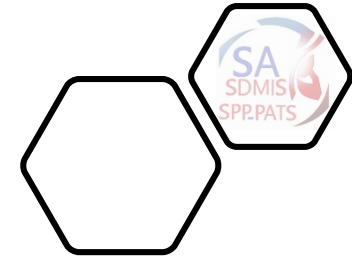
- HOPITAUX
- PHARMACIE
- AUTRES SPECIALISTES
- ARRETS DE TRAVAIL
- GESTION SECU
- AUX, MED,
- GENERALISTES
- DENTISTES
- BIOLOGIE
- TRANSPORTS
- DIVERS
- SAPEURS-POMPIERS

SDIS : 0,75%

- SDIS Cat.A : de 16M€ à 30M€
- SDIS Cat.B : de 8M€ à 15M€
- SDIS Cat.C : de 1M€ à 7M€

NB : La part transport représente 5% de l'objectif national soit environ 10Md€

PLFSS – ONDAM financement
interministériel des SDIS
Le concept de



« Qui commande, paye »

Evaluation et projection

De la ligne budgétaire des SDIS

PLFSS – ONDAM interministériel :

L'impact positif du soutien budgétaire à travers le budget de l'ONDAM une solution viable et fidèle à la logique du projet gouvernemental.

Toute hausse supplémentaire (allouée au budget PLFSS) du périmètre global fixé à 1,48Md€ serait proportionnelle à la baisse des dépenses des collectivités locales.

Il s'agit là d'une stratégie du « gagnant-gagnant », visant à polariser les élus dans la même direction que les OS.

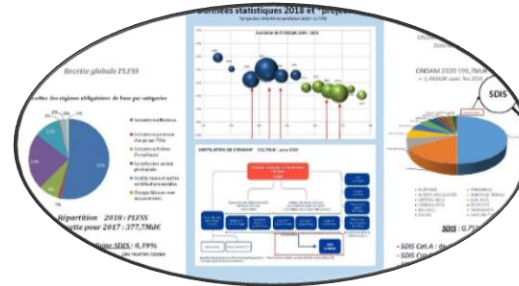
À savoir financer un service public de qualité plus économique que le secteur privé.

#MaSanté2022

#Sapeurs-pompiers

#ServicesD'accèsAuxSoins

#CollectivitésTerritoriales



#SAS

#FinancementPublic

#SoinsDeVille

Évaluation ligne budgétaire des SDIS :

Les fourchettes sont une extrapolation des données nationales, prenant en compte diverses métriques :

- Effectif/nombre d'interventions
- Nombre de SP/Habitants
- Régimes et temps de travail
- Coût annuel des SDIS ...

Les fourchettes proposées sont à préciser en fonction d'une étude (locale) d'impact à terme.